



REDONNER DE LA SOUPLESSE ET DE LA SIMPLICITÉ AU CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE (CIR)

UN MÉCANISME ESSENTIEL AU DÉVELOPPEMENT DE L'INNOVATION

Destiné à encourager les efforts des entreprises en matière de Recherche & Développement, le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est l'un des principaux mécanismes visant à promouvoir l'innovation et la compétitivité industrielle et technologique françaises. Il permet notamment de :

- encourager le développement des dépenses de R&D (Recherche & Développement) des entreprises françaises ;
- accompagner les filières d'avenir à fort potentiel en France ;
- renforcer l'attractivité internationale de la France pour les activités de R&D ;
- favoriser la R&D dans toutes les catégories d'entreprises (PME, ETI, grandes entreprises) et d'activités (recherche fondamentale, recherche appliquée, développement expérimental) ;
- accroître les collaborations public-privé ;
- développer l'emploi des chercheurs en France.

UN ACCÈS AU CIR RESTREINT PAR UN CHANGEMENT DE DOCTRINE ADMINISTRATIVE

Si les entreprises d'ingénierie ne sont pas les destinataires principaux du CIR, elles ont su très tôt en faire un catalyseur d'innovations et faire évoluer leur business model pour développer des solutions novatrices.

En France, les entreprises d'ingénierie et autres entreprises de services perçoivent 37% du CIR et sont ainsi le 2^e secteur bénéficiaire du CIR, derrière les industries manufacturières.²⁴

Après une forte croissance, le dispositif CIR est aujourd'hui entré dans une phase de consolidation : le budget du CIR est stable, les pratiques des entreprises s'améliorent, le montant des rectifications fiscales est en diminution, et l'intensité de recherche se maintient à un niveau élevé.

Néanmoins, un changement de doctrine administrative en 2014 a eu pour effet de restreindre l'accès au CIR pour les entreprises d'ingénierie, impactant ainsi leur capacité de R&D.

LES SOLUTIONS POUR RENFORCER ET REDONNER DE LA SOUPLESSE AU CIR

Il est nécessaire que le dispositif reste accessible aux entreprises, qui, sur des projets différents, opèrent pour compte de tiers et pour compte propre.

En ce sens, les entreprises d'ingénierie proposent de sanctuariser le CIR, tout en lui redonnant de la souplesse. Il conviendrait dès lors de :

- 1. clarifier pour les entreprises les projets et dépenses éligibles au CIR ;**
- 2. associer davantage en amont les experts métiers de l'administration, en les plaçant dans une fonction de conseil ;**
- 3. permettre aux entreprises bénéficiant du CIR de demander une contre-expertise en cas de désaccord avec l'administration en leur permettant un accès simplifié au comité consultatif du CIR ;**
- 4. formuler une proposition pour permettre un accès au CIR pour des innovations à caractère méthodologique.**

²⁴ ACIES - Observatoire du CIR, décembre 2016.